

## **Encadrements administratifs**

numéro

C-RM-DG-D-13-001

## Limite inférieure à 85 000\$ pour une demande de soumissions publiques

Date d'entrée en vigueur : 2013-12-13 Date de fin : 2023-05-30

Commentaire : Remplacé par la Directive C-OG-APP-D-23-001

Service émetteur : Direction générale

Service du signataire : Direction générale , Direction du greffe

Cette directive a été examinée lors du processus de refonte des encadrements en février 2016. Le contenu n'a pas été modifié.

De: Serge LAMONTAGNE/MONTREAL

A: Jean-Yves HINSE/MONTREAL, Benoit DAGENAIS/MONTREAL, MONTREAL,

Chantal MORISSETTE/MONTREAL@MONTREAL, Serge

LAMONTAGNE/MONTREAL@MONTREAL, Marc PARENT/MONTREAL@MONTREAL, Marc.Parent@spvm.qc.ca, Michel ARCHAMBAULT/MONTREAL@MONTREAL, Normand LAPOINTE/MONTREAL@MONTREAL, Alain DUFORT/MONTREAL@MONTREAL, Nancy SHOIRY/MONTREAL@MONTREAL, Chantal I. GAGNON/MONTREAL@MONTREAL, Marc BLANCHET/MONTREAL@MONTREAL, Alain BOND/MONTREAL@MONTREAL, Agop EVEREKLIAN/MONTREAL@MONTREAL, Jacques MARLEAU/MONTREAL@MONTREAL, François MASSÉ/MONTREAL@MONTREAL, Jacques A. ULYSSE/MONTREAL@MONTREAL,

Cc: Serge OUELLETTE/MONTREAL@MONTREAL, Robert

LAMONTAGNE/MONTREAL@MONTREAL

Date: 2013-11-07 12:27
Objet: Appels d'offres
Envoyé par: Brigitte DESHAIES

## Bonjour,

Récemment, lors de l'étude de certains dossiers décisionnels, le comité exécutif a demandé à ce que le processus d'appels d'offres publics soit utilisé pour tout contrat pour lequel l'estimation ayant été préalablement faite avoisine la limite monétaire pour des appels d'offres sur invitation. Par cette demande, le comité exécutif souhaite ouvrir davantage les marchés à tous les soumissionnaires et ne plus être confronté à octroyer un contrat à un soumissionnaire unique parce que les soumissions, dépassant le seuil de 100 000 \$, ont dû être rejetées.

Dans cet esprit, je porte à votre attention la note transmise par Me Jean-François Milot aux membres du comité de gestion le 19 novembre 2008. Elle est tout à fait d'actualité. J'ajoute même cette fois, qu'il est dorénavant exigé de procéder par sollicitation publique des marchés lorsque l'estimation du coût du contrat, incluant toutes les taxes (TPS et TVQ), est de 85 000 \$ et plus. J'ai demandé à la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles de s'assurer du respect de cette façon de faire.

Je vous invite à communiquer cette information à l'ensemble de votre personnel concerné.



Note JFM 2008 - appel d'offres sur invitation.pdf»

Serge Lamontagne Directeur général par intérim Ville de Montréal

275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105 Ville de Montréal H2Y 1C6 Téléphone: 514 872-5753

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peuvent être illégales.

- - Signé par Marc DEMERS/MONTREAL le 2013-12-13 08:14:10, en fonction de /MONTREAL.

Signataire: Marc DEMERS Date: 2013-12-13

Conseiller(ere) analyse - controle de gestion
Direction générale, Direction du greffe